

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2011

Service de lutte contre la pauvreté,
la précarité et l'exclusion sociale



Ce document figure sur le site internet du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale: www.luttepauvrete.be.

Les mots soulignés dans le texte sont des hyperliens qui donnent accès aux documents électroniques.

TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION	3
2.	MISSION ET VISION	4
2.1.	MISSIONS LEGALES	4
2.2.	VISION	4
3.	OBJECTIFS RELATIFS À LA DYNAMIQUE DU DIALOGUE	6
3.1.	FORMES ALTERNATIVES DE LOGEMENT	6
3.2.	TRANSITION ENSEIGNEMENT – MARCHÉ DE L'EMPLOI	6
3.3.	SORTIE D'UNE INSTITUTION DE L'AIDE À LA JEUNESSE	7
3.4.	OBLIGATION DE RÉSULTAT LIÉE AU DROIT AU LOGEMENT	7
4.	OBJECTIFS RELATIFS AU DÉVELOPPEMENT DE LA CONNAISSANCE	9
4.1.	APPROFONDISSEMENT DE THÉMATIQUES	9
4.2.	SUIVI DE THÈMES DÉJÀ ÉTUDIÉS	9
4.3.	SOUTIEN À LA RECHERCHE	10
4.4.	PROJET JURISPRUDENCE 'EFFECTIVITÉ DES DROITS'	12
4.5.	INTERNATIONAL	13
4.6.	DOCUMENTATION ET SITE INTERNET	14
5.	OBJECTIFS RELATIFS AU DÉBAT ET À L'ACTION POLITIQUES	15
5.1.	SUIVI DU RAPPORT BISANNUEL 2008-2009	15
5.2.	DEMANDES SPÉCIFIQUES	16
5.3.	COLLABORATION STRUCTURELLE AVEC LES COMMUNAUTÉS, LES RÉGIONS ET L'ÉTAT FÉDÉRAL	17
5.4.	PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS D'AUTRES SERVICES ET ORGANISATIONS	18
6.	INSTRUMENTS	21
6.1.	ORGANES	21
6.2.	CENTRE POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LA LUTTE CONTRE LE RACISME	22
6.3.	ÉQUIPE	22
6.4.	COMMUNICATION	24
6.5.	BILAN ET COMPTES DE RÉSULTAT 2011	26
7.	ANNEXES	27
7.1.	ACCORD DE COOPÉRATION	27
7.2.	PUBLICATIONS DU SERVICE EN 2011	33
7.3.	LISTE DES ORGANISATIONS IMPLIQUÉES DANS L'ÉLABORATION DU RAPPORT 2010-2011 ET DANS LES RECHERCHES	34

1. INTRODUCTION

C'est la première fois que le Service présente un rapport d'activités depuis l'adoption de son [plan stratégique trisannuel \(2011-2013\)](#). Le rapport d'activités 2011 suit donc les grandes lignes de la structure du Plan stratégique, afin d'en faciliter le suivi.

Pour le [Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale](#), 2011 se situe dans la perspective de son [Rapport bisannuel 2010-2011](#). Les divers groupes de concertation - dont les réflexions, analyses et recommandations nourrissent le Rapport - ont atteint leur vitesse de croisière. Nous avons discuté de différentes formes alternatives de logement, autant de manières pour les personnes qui vivent dans la pauvreté de devenir acteurs du droit au logement; nous avons analysé l'enseignement et la formation en alternance en tant que levier potentiel d'intégration dans le marché de l'emploi pour les jeunes défavorisés; nous avons exploré les multiples expériences de rupture et le paradoxe sociétal auxquels les jeunes vulnérables qui quittent une institution de l'aide à la jeunesse sont confrontés; nous avons enfin examiné comment avancer vers un droit à un logement décent qui impliquerait une obligation de résultat. Le sixième rapport du Service traite ces 4 thèmes en deux parties: le droit au logement et les perspectives d'avenir des jeunes.

En 2011, le Service a contribué à l'achèvement de deux projets de recherche dans le cadre du programme Agora de la Politique scientifique fédérale. Lors d'une conférence de presse organisée en mars, les résultats de l'enquête sur la sous-représentation des personnes les plus pauvres dans l'enquête EU-SILC ont été présentés. Un peu plus tard dans l'année, les résultats de la recherche 'Existe-t-il un lien entre pauvreté et mesures d'aide à la jeunesse?' ont été publiés. Dans le cadre du même programme, nous avons continué à suivre activement le projet POCICO – Pauvreté en milieu urbain et rural. Nous avons également introduit une nouvelle proposition de recherche dans le cadre du programme 'Avenir et société'.

Pour terminer, nous voulons citer trois projets qui influenceront nos travaux futurs. Le Service a cherché à savoir s'il était possible et souhaitable d'étudier la jurisprudence dans une perspective 'pauvreté' ou plus exactement de non effectivité des droits fondamentaux liée aux situations de pauvreté. Ce projet se poursuivra en 2012. Le Service a également exploré les possibilités de créer une dynamique d'échange de pratiques et de connaissances avec des services publics dans d'autres Etats membres de l'Union européenne. Enfin, à la demande de la Commission d'accompagnement, le Service a commencé à réaliser un inventaire en matière d'automatisation de l'ouverture des droits. Ce travail porte sur des droits relevant des compétences de l'Etat fédéral mais une collaboration intéressante avec l'administration flamande qui fait un travail similaire s'est établie.

L'année 2011 fut donc une année clé: nous avons intégré les résultats du travail approfondi de dialogue dans le rapport 2010-2011 et avons terminé plusieurs projets de recherche. Nous avons aussi préparé de nouveaux projets pour 2012.

Bonne lecture!

2. MISSION ET VISION

La base légale sur laquelle reposent l'existence et les missions du Service est l'[Accord de coopération relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté](#). La description ci-dessous concernant les missions et la vision du Service est extraite du [plan stratégique 2011-2013](#).

2.1. Missions légales

Les missions du Service sont définies dans l'[Accord de coopération relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté](#) (art. 1 et 5). Le rôle du Service de lutte contre la pauvreté est de soutenir le Gouvernement fédéral ainsi que les Gouvernements régionaux et communautaires dans leurs engagements à renforcer les politiques de prévention de la précarité et de lutte contre la pauvreté et la cohérence de celles-ci. Le Service est un **outil d'aide à la décision politique**.

Pour ce faire, il est attendu du Service qu'il :

- fournisse des informations et des analyses,
- formule des recommandations,
- rédige régulièrement un rapport,
- garantisse structurellement le dialogue avec les acteurs de terrain.

2.2. Vision

La pauvreté entraîne un non-respect des droits fondamentaux et en est aussi la conséquence. Cette conviction partagée par le Service et nombre de ses partenaires forge la vision de la lutte contre la pauvreté qui sous-tend nos travaux. Lutter contre la pauvreté, c'est aller au-delà d'une égalité formelle et instaurer les conditions de l'exercice effectif, par tous, des droits proclamés. L'existence d'un service public de lutte contre la pauvreté prend ici tout son sens : il s'agit bien d'une mission d'intérêt général.

Lutter contre la pauvreté implique de réfléchir et d'agir en vue d'améliorer à la fois les politiques s'adressant directement aux personnes qui vivent dans la pauvreté et les politiques indirectes susceptibles de produire et renforcer l'insécurité d'existence et la pauvreté. Autrement dit, **les dynamiques structurelles méritent autant d'attention que les politiques ciblées**, sans quoi le risque est d'aménager un statut de 'pauvre', ce qui nous éloigne de notre fil conducteur des droits de l'homme. Le **caractère interfédéral** du Service constitue à cet égard une plus-value puisqu'il rend possible un travail orienté vers une politique générale de lutte contre la pauvreté, non limité a priori en fonction du partage des compétences.

La **participation des personnes pauvres** est indispensable pour lutter de manière juste et efficace contre la pauvreté. En effet, des politiques qui ont l'ambition de faire respecter les droits fondamentaux de tous doivent prendre en compte les situations dans lesquelles ils sont le moins respectés et entendre les personnes qui les vivent. Mais cette contribution ne peut rester isolée, il s'agit de l'introduire dans une réflexion commune avec d'autres acteurs concernés dont l'apport est tout aussi nécessaire.

La mission légale dévolue au Service de garantir structurellement le dialogue fait de celui-ci un lieu unique d'échanges approfondis, ouvert à une grande diversité d'acteurs, veillant au respect des conditions nécessaires à l'expression des expertises spécifiques et en particulier de celles qui sont les moins reconnues, travaillant de manière indépendante.

3. OBJECTIFS RELATIFS A LA DYNAMIQUE DU DIALOGUE

À la suite du processus de dialogue engagé dans le cadre du [Rapport Général sur la Pauvreté](#), le Service s'est vu confier la mission d'organiser une concertation structurelle entre des personnes en situation de pauvreté et d'autres acteurs (professionnels, universitaires, partenaires sociaux, responsables politiques), en étant particulièrement attentif à la participation des personnes en situation de pauvreté et de leurs associations.

C'est dans ce cadre que quatre groupes de concertation thématiques, mis sur pied en 2010 par le Service, ont continué à travailler : ils ont formulé des recommandations aux responsables politiques, après une analyse collective des thèmes choisis. Les résultats de ce travail sont présentés dans [le sixième Rapport bisannuel du Service](#). Le [Plan stratégique triennal](#) porte une attention particulière à deux objectifs : la diversification des participants et des formes de dialogue. En 2011, le premier objectif a été concrétisé notamment par la participation des employeurs à la concertation sur l'enseignement et la formation en alternance et par les réunions avec les administrations des Communautés concernant les jeunes adultes qui quittent une institution de l'aide à la jeunesse. La diversification des formes de dialogue a, quant à elle, été réalisée par l'organisation d'un séminaire (avec un input international) concernant la reconnaissance d'une obligation de résultat en matière de droit au logement.

3.1. Formes alternatives de logement

En 2010, le Service a décidé d'approfondir cette thématique, en partant en priorité du point de vue des personnes pauvres : quelles sont les caractéristiques, les plus-values et les difficultés rencontrées par les personnes pauvres qui empruntent une voie différente pour réaliser leur droit au logement ? Le groupe de concertation, dont les travaux ont débuté fin 2010, s'est réuni à neuf reprises en 2011. La méthode de travail choisie s'est avant tout concentrée sur l'existant. Dans un premier temps, nous avons confronté le résultat de notre analyse de la littérature sur le sujet au regard critique des participants, à leur vécu. Ensuite, puisque nous avons la chance d'avoir, autour de la table, plusieurs porteurs de projet d'habitat alternatif de différents types (habitat solidaire, auto-construction, groupes d'épargne collective, occupation d'immeubles vides...), nous les avons sollicités afin qu'ils présentent leur projet. Nous avons de la sorte complété et nuancé le panorama dressé par l'étude théorique de la littérature. Le dialogue et la réflexion qui se sont développés à partir de ces réunions de concertation ont débouché sur le chapitre "[Formes alternatives de logement : au-delà des murs, l'habitat](#)" du sixième Rapport bisannuel du Service.

3.2. Transition enseignement – marché de l'emploi

L'enseignement et la formation en alternance, et leur rôle en matière de transition entre l'enseignement et l'emploi pour les jeunes précarisés ont été choisis comme thématique, en 2010, suite à un séminaire et quelques rencontres avec des associations de lutte contre la pauvreté. Un groupe de concertation élargi a commencé à travailler en janvier 2011, composé de différents acteurs de terrain : des associations de lutte contre la pauvreté, des organisations qui travaillent avec des jeunes précarisés, des représentants d'établissements d'enseignement ou de formation en alternance, de fédérations de parents, des services régionaux de placement, des organisations et des fédérations du secteur de l'économie

sociale, de sections jeunes des syndicats, etc. Afin d'élargir la réflexion, le Service a mis sur pied deux réunions plus spécifiques : l'une en mai, consacrée aux témoignages de jeunes inscrits en alternance ainsi que de professeurs et l'autre, en juin, réunissant de très nombreux représentants des fonds sectoriels et d'organisations patronales. Des contacts bilatéraux, entre autres avec les administrations compétentes, ont achevé nos échanges.

Toutes ces rencontres se sont focalisées sur l'intérêt et les difficultés que peut représenter l'alternance pour les jeunes issus de familles pauvres. La rédaction du chapitre "[Jeunes précarisés et enseignement ou formation en alternance](#)" s'est fondée sur ces concertations et nos recherches.

3.3. Sortie d'une institution de l'aide à la jeunesse

Suite au constat du nombre de personnes sans abri ayant un passé institutionnel et des difficultés liées au moment de transition que représente la sortie d'une institution, nous avons débuté une concertation en 2010 sur les perspectives d'avenir des jeunes au sortir d'une institution de l'aide à la jeunesse. En 2011, cette concertation a atteint son rythme de croisière. Il s'y est formé un groupe très engagé d'une vingtaine d'acteurs provenant de différents secteurs : associations dans lesquelles des personnes pauvres se reconnaissent, services de l'aide à la jeunesse, de l'action sociale, de la jeunesse, des CPAS... Sur la base des apports des participants et de notes de travail, nous avons construit le chapitre pour le sixième Rapport bisannuel, "[Sortie d'une institution de l'aide à la jeunesse : recherche d'une place dans la société](#)". Pour assurer un suivi de la réunion préparatoire que nous avons organisée avec les représentants des administrations concernées par le sujet, nous les avons rassemblés une nouvelle fois ; ce fut l'occasion d'échanger sur le déroulement et les résultats de nos travaux.

En avançant dans la réflexion, lors de réunions quasi mensuelles, un angle d'approche spécifique a été identifié pour approfondir le sujet complexe de la concertation. Les personnes sortant d'une institution ne courent pas un risque élevé de pauvreté et d'exclusion sociale seulement parce qu'ils sont confrontés à un 'paradoxe sociétal' au moment difficile de l'entrée dans l'âge adulte (la société attend plus d'un jeune fragilisé que de jeunes mieux armés). Leur parcours est également teinté d'une succession de ruptures. Les jeunes en subissent de nombreuses aussi bien du fait de leur placement dans l'institution que de celui de leur sortie. En premier lieu, il y a la rupture avec leur réseau familial et social à cause de laquelle ils se retrouvent souvent seuls. Des ruptures émaillent également leur parcours scolaire, ils trouvent très difficilement un logement adapté, l'aide sociale pour adultes ne s'articule pas bien à l'aide pour les jeunes... A partir de cette analyse, le Service et ses partenaires ont formulé des recommandations pour, entre autres, renforcer les liens entre le jeune et sa famille, élargir le champ d'application de certaines réglementations aux 'grands mineurs' et travailler à une aide adaptée et intersectorielle.

3.4. Obligation de résultat liée au droit au logement

Le Service a initié une réflexion, sous l'impulsion d'acteurs de terrain, sur les possibilités de rendre le droit au logement plus effectif. A cette fin, nous avons cherché de l'inspiration à l'étranger et particulièrement en Écosse et en France où le droit au logement est garanti sous la forme d'une obligation de résultat à charge des pouvoirs publics. Il a été jugé opportun d'organiser, dans un premier temps, un séminaire juridique afin d'étudier les deux législations étrangères et pour examiner les questions qu'elles suscitent quant à la manière dont le droit au logement est consacré dans la législation belge et appliqué sur le terrain.

Ce séminaire, intitulé "Vers un droit effectif au logement : quels enseignements tirer des expériences française et écossaise?" était présidé par le professeur Bernard Hubeau (Université d'Anvers) et a réuni divers acteurs concernés par la problématique du logement.

Ce séminaire n'était qu'une première étape. Sur la base des contributions qui y ont été apportées, deux réunions ont été organisées avec des acteurs de terrain. Durant ces deux réunions de concertation, des pistes de réflexion ont émergé. Elles concernent la souhaitabilité et la faisabilité, en Belgique, d'un système basé sur une obligation de résultat.

Les travaux du Service sur cette thématique ont été répercutés dans le rapport bisannuel de celui-ci, qui y consacre un chapitre, intitulé '[Droit au logement : vers une obligation de résultat](#)'. Une version digitale des [actes du séminaire](#) est disponible sur le site internet du Service.

Le Service espère avoir amorcé ainsi un débat de société et politique sur l'obligation de résultat en matière de logement. Entre-temps, le sujet a trouvé écho auprès de divers acteurs. Ainsi, le Vlaamse woonraad a, dans un avis, considéré que le droit opposable était une piste intéressante. Lors de la présentation du "Woonbeleidenplan Vlaanderen", un atelier a été consacré à cette thématique. L'approfondissement et l'élargissement de ce débat est déjà en préparation; une journée d'étude sera organisée en collaboration avec l'Université d'Anvers et les Facultés universitaires Saint-Louis. Des acteurs de terrain y seront également impliqués.

4. OBJECTIFS RELATIFS AU DEVELOPPEMENT DE LA CONNAISSANCE

4.1. Approfondissement de thématiques

Les groupes de concertation lancés en 2010 ont continué à travailler en 2011 et ont permis d'aboutir aux différents chapitres du Rapport bisannuel 2010-2011. La liste des organisations impliquées dans l'élaboration du Rapport et dans les recherches réalisées à la demande du Service figure au point 7.3.

En 2011, le Service n'a pas traité de nouveaux thèmes.

4.2. Suivi de thèmes déjà étudiés

En 2010, le Service a organisé des réunions de suivi en matière de garantie locative et d'énergie.

4.2.1. GARANTIE LOCATIVE

Le Rapport 2008-2009 décrit [un certain nombre de problèmes relatifs à l'application du système de garantie locative](#). Il se base pour cela sur une enquête et une analyse effectuées par un groupe de travail qui rassemble des organisations de défense des droits des personnes pauvres et des locataires. Ce groupe de travail est soutenu par le Service et s'est réuni à neuf reprises en 2011. Le 26 mai, le Service a organisé [une conférence de presse](#) au cours de laquelle les organisations concernées ont fait un état des lieux de la problématique sur le terrain. Ceci s'est déroulé sur la base de nouveaux chiffres, de témoignages et d'extraits de films. L'application de la réglementation en matière de garantie pose toujours problème sur le terrain : mise en œuvre quasi inexistante de la garantie bancaire, absence d'utilisation du formulaire neutre, demande de certains bailleurs de régler la garantie en liquide...

Le groupe de travail actif au sein du Service continue à élaborer le concept de fonds central de garantie locative et est demandeur d'une étude de faisabilité sur le sujet.

4.2.2. ENERGIE

Dans le cadre des échanges d'informations par rapport aux évolutions dans les différentes Régions, le Service a organisé une réunion de suivi pour les organisations qui ont participé à la concertation à la base du chapitre 'Energie' du rapport 2008-2009.

4.3. Soutien à la recherche

Le Service stimule activement les recherches sur la pauvreté et l'exclusion sociale. La Politique scientifique fédérale est un partenaire important à cet égard. En 2011, le Service s'est investi dans trois projets de recherche qu'il a introduits dans le programme de recherche AGORA de la Politique scientifique fédérale. En outre, le Service a répondu au nouvel appel lancé dans le cadre du programme "Société et Avenir".

Le Service est fortement impliqué dans chacune de ces recherches : demande de projets de recherche, organisation des réunions des comités d'accompagnement et technique, contacts avec les équipes de chercheurs et les différents acteurs...

Par ailleurs, le Service participe également à des groupes de pilotage de projets de recherche menés à l'initiative d'autres services et institutions.

4.3.1. RECHERCHES MENEES A LA DEMANDE DU SERVICE

4.3.1.1. PAUVRETE EN MILIEU URBAIN ET RURAL (POCICO)/PROGRAMME AGORA

En 2010, le projet de recherche "[Pauvreté en milieu urbain et rural](#)" a commencé, mené par l'Université Libre de Bruxelles et la KU Leuven. Cette recherche porte sur des indicateurs de pauvreté qui tiennent compte du caractère rural ou urbain de l'environnement. La première phase a permis une meilleure compréhension des caractéristiques de la pauvreté en milieu rural en comparaison avec la pauvreté dans un milieu plus urbain. Cette phase s'est fondée sur les données très riches de l'enquête EU-SILC. Vu que celle-ci se base sur un échantillon fort limité, lors de la deuxième phase, les chercheurs se sont efforcés de mesurer la pauvreté rurale sur base des données socioéconomiques de l'ensemble de la population, issues de la Banque Carrefour de Sécurité Sociale.

L'avancement de la recherche ainsi que l'impact espéré des résultats sur la connaissance de la pauvreté en général et en milieu rural en particulier, ont été discutés avec le Comité technique. Le Service a présidé deux réunions de ce Comité Technique et deux réunions du Comité d'accompagnement. Lors de ces dernières rencontres, auxquelles des acteurs de terrains ont été invités, les participants ont été informés du processus de recherche et de ses résultats actuels.

Cette recherche continue jusque fin mai 2012.

4.3.1.2. PLACEMENT DES ENFANTS ET PAUVRETE (PCP)/PROGRAMME AGORA

Les résultats de [la recherche portant sur le lien entre pauvreté et mesures d'aide à la jeunesse menée par l'UGent et l'UCL](#) sont parus cette année en neerlandais et en français. Elle examine l'origine socio-économique des enfants qui font l'objet d'une première mesure de l'aide à la jeunesse. La conclusion est qu'il existe un lien statistiquement significatif entre risque (au sens statistique du terme) d'une intervention de l'aide à la jeunesse et statut socio-économique défavorable. La méthode utilisée - le croisement de données disponibles dans différentes banques de données - ne permet pas de dire de quel nature est ce lien. Pour cela, des analyses qualitatives sont nécessaires.

4.3.1.3. SOUS-REPRESENTATION DES PLUS PAUVRES DANS LES BANQUES DE DONNEES (SILC-CUT)/PROGRAMME AGORA

A la demande du Service, HIVA (KU Leuven), a, dans la recherche '[SILC-CUT](#)', étudié la sous-représentation de certains groupes dans les banques de données. Concrètement, l'enquête SILC – qui est réalisée en Belgique auprès d'environ 6000 ménages chaque année – a été adaptée afin de pouvoir interroger deux publics cibles: les personnes sans abri et les personnes sans-papiers.

Avec un financement de la Politique scientifique fédérale et dans le cadre du Plan fédéral de lutte contre la pauvreté, une enquête a pu être menée en 2010 auprès de ces publics cibles. En collaboration avec la ministre fédérale de la Politique scientifique, le SPF Politique scientifique et HIVA, le Service a organisé le 3 mars 2011 [une conférence de presse](#) lors de laquelle les résultats de l'enquête ont été présentés. En mars également, le Comité d'accompagnement s'est réuni une dernière fois en vue du rapport final de la totalité du projet de recherche.

En 2012, le Service et HIVA travailleront ensemble pour diffuser les résultats de cette recherche aux niveaux belge et européen.

4.3.1.4. DEFI DEMOGRAPHIQUE ET COHESION SOCIALE/PROGRAMME SOCIETE ET AVENIR

La Politique scientifique fédérale a lancé en 2011 un nouvel appel. Le Service a introduit deux propositions de recherches longitudinales auprès du Comité de programmation pour le programme de recherche : "Le défi démographique et la cohésion sociale". La première proposition concerne l'évolution démographique qui change en matière de composition de ménage (tendance au rétrécissement du noyau familial), couplée au manque de logements décentes et abordables pour les personnes à faibles revenus. La deuxième concerne la pénurie attendue sur le marché de l'emploi et les possibilités que celui-ci offre en termes d'emploi de qualité pour les personnes pauvres. Cette dernière proposition se retrouve dans le deuxième projet de recherche qui a finalement été approuvé fin 2011 : EMPOV (Emploi et pauvreté dans une société qui évolue), coordonnée par le Centrum voor Sociaal beleid de l'Université d'Anvers et EDIPO (Emploi, discrimination salariale et pauvreté), coordonné par l'Université Libre de Bruxelles. Le Service participera aux comités de suivi de ces deux projets de recherche.

4.3.2. RECHERCHES A L'INITIATIVE DE TIERS

Le Service participe également à des recherches commanditées par d'autres organisations et institutions. Il collabore ou a collaboré aux projets suivants:

- Comité d'accompagnement 'People, places, policies and social assistance trajectoires' (OASeS);
- Comité d'accompagnement projet AGORA DOC Datawarehouse (SPF Sécurité sociale);
- Groupe de pilotage 'Sterke Armen' (Samenlevingsopbouw Gent);
- Comité de pilotage projet FSE 'Missing Link' (ontwikkeling van geïntegreerde en maatgerichte methodiek voor moeilijk bereikbare en moeilijk bemiddelbare jongeren in hun levenstraject, met de uiteindelijke finaliteit van duurzame tewerkstelling) (Arktos vzw);
- Gebruikersgroep Datawarehouse Marché du Travail et Protection sociale (Banque Carrefour Sécurité sociale);
- Groupe de consultation de stakeholders / SBO (Strategisch Basisonderzoek) - onderzoeksvoorstel 'Ongekwalificeerde uitstroom uit het onderwijs in relatie tot de toegang tot de arbeidsmarkt' (Cemis, Universiteit Antwerpen)
- Comité d'accompagnement Destiny II

4.4. Projet jurisprudence 'effectivité des droits'

L'une des missions du Service est d'évaluer l'effectivité des droits des personnes en situation de pauvreté. L'une des manières de procéder à cette évaluation est de se pencher sur la jurisprudence des cours et tribunaux, qui fait apparaître des cas où ces droits ne sont pas respectés. On remarque que certains juges sont attentifs aux droits fondamentaux des personnes en situation de pauvreté et rendent des décisions innovantes pour en garantir l'effectivité. Il est essentiel, au vu de notre mission de prendre connaissance de ces décisions. Il est également important de diffuser ces décisions au plus grand nombre et notamment aux associations de terrain, aux professionnels du monde judiciaire et au monde académique. Il nous semble que la diffusion de ce type d'information est de nature à renforcer l'effectivité des droits des personnes pauvres. Or les décisions de justice sont peu accessibles pour le plus grand nombre parce qu'elles ne sont généralement disponibles que via des revues payantes et aussi parce qu'elles ne sont pas immédiatement compréhensibles pour celui qui n'est pas juriste. Pour ces raisons, le Service a souhaité réfléchir à la possibilité de publier, sur son site internet, des décisions intéressantes en matière d'effectivité des droits des personnes pauvres ainsi qu'un résumé de celles-ci. Il voudrait aussi réfléchir à la mise en place d'un réseau de diffusion de décisions de justice intéressantes.

En 2011, le Service a mené la phase exploratoire de ce projet consistant à identifier si d'autres faisaient déjà ce travail, à déterminer comment se procurer des décisions et à vérifier la possibilité de mettre en place un réseau de diffusion de la jurisprudence. Dans ce cadre, des recherches ont été menées sur internet et des personnes susceptibles d'être intéressées par le projet ont été rencontrées.

Il ressort de ces démarches qu'il n'existe rien de semblable à ce que nous voulons faire. S'il existe bien des banques de données gratuites de jurisprudence accessibles sur internet, aucune n'utilise comme critère pertinent l'effectivité des droits des personnes pauvres.

Il ressort aussi des entretiens avec les personnes rencontrées qu'il existe un véritable besoin d'une meilleure diffusion de la jurisprudence innovante en matière d'effectivité des droits des plus pauvres. Elle est utile aux magistrats pour motiver leur jugement; aux avocats pour plaider la cause de leur client; aux associations de terrain pour encourager le cas échéant une personne à faire un recours.

Il ressort enfin de ces entretiens un intérêt évident pour la mise en réseau de personnes susceptibles de détenir et/ou d'être intéressées par la jurisprudence en matière d'effectivité des droits des personnes pauvres.

La mise en œuvre du projet aura lieu en 2012.

4.5. International

4.5.1. DYNAMIQUE D'ÉCHANGES AVEC DES SERVICES PUBLICS DANS D'AUTRES ETATS MEMBRES DE L'UNION EUROPEENNE

Le Service souhaite créer une dynamique d'échange de pratiques et de connaissances avec des services publics dans d'autres Etats membres de l'Union européenne. Les associations s'organisent depuis plusieurs années déjà sur le plan européen ; du côté des services publics impliqués dans la lutte contre la pauvreté, par contre, les contacts ne sont pas si fréquents.

En 2011, le Service a exploré la faisabilité d'une telle démarche. Il a établi une liste des organes publics impliqués dans la lutte contre la pauvreté dans les Etats membres et a identifié ceux dont les missions se rapprochent le plus de celles du Service. Pour entamer la réflexion, il a pris contact avec ceux-ci. C'est ainsi par exemple qu'une rencontre a eu lieu avec l'[Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale](#) en France. Ce dernier s'est montré très ouvert au projet proposé puisqu'un objectif fort similaire figure dans son programme à moyen terme, celui d'engager des liens plus étroits avec ses homologues européens. Il est aujourd'hui inconcevable de ne pas regarder ce qui se passe ailleurs, il est primordial de comprendre ce que font les autres. L'enjeu pour le Service est de se situer davantage dans le contexte européen vu que l'impact de l'Union européenne est de plus en plus grand. La promotion d'une vraie participation des divers acteurs concernés - une des spécificités du Service - est au cœur du projet.

4.5.2. GROUPE DE TRAVAIL 'ACTIONS' ET 'INDICATEURS' DANS LE CADRE DE LA STRATEGIE EUROPEENNE EN MATIERE DE PAUVRETE ET D'EXCLUSION SOCIALE

Le Service participe aux réflexions menées en Belgique dans le cadre de la Méthode ouverte de coordination, réformée au niveau européen dans le cadre de l'Europe 2020. Il existe deux groupes de travail pilotés au niveau fédéral qui rassemblent des parties prenantes : le groupe « actions », coordonné par le [SPP Intégration sociale](#) et de groupe « indicateurs », coordonné par le [SPF Sécurité sociale](#). Le Service participe aux réunions de ces deux groupes.

En 2011, le groupe de travail 'actions' a suivi les développements intervenus dans le cadre de l'élaboration de [la stratégie européenne 2020](#). L'objectif de réduction de la pauvreté, les "subtargets" et la manière de les atteindre furent un point permanent à l'ordre du jour. Le premier Programme National de Réforme et les réactions de la Commission européenne à celui-ci y ont été suivis de près. Le groupe 'Action' s'est mué en une 'Plate-forme belge de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale Europe 2020' ; elle alimente aussi bien le Programme National de Réforme que le Rapport social national. Le groupe "actions" s'est réuni quatre fois, la Plate-forme belge Europe 2020, deux fois.

Dans le cadre de la Recommandation pour la lutte contre la pauvreté et pour le bien-être des enfants, que la Commission européenne annonce pour 2012, le SPP Intégration sociale a organisé une réunion de consultation avec des parties prenantes pour préparer de groupe de travail Pauvreté infantile du Comité de protection sociale. Le Service y a pris part.

Le groupe "indicateurs" s'est réuni plusieurs fois en vue du développement des indicateurs dans le cadre de la stratégie 2020. Le Service a, outre ces réunions, également participé au groupe de travail pauvreté infantile organisée par le SPP Intégration sociale.

4.6. Documentation et site internet

Le Service s'efforce de rassembler des informations sur la pauvreté et l'exclusion sociale provenant de sources et d'acteurs différents (organisations actives sur le terrain, administrations, centres de recherche, institutions internationales...). Le [site internet du Service](#) est régulièrement enrichi afin d'en faire un outil permettant un accès optimal à ces informations, qu'il s'agisse des documents et des travaux du Service ou d'informations fournies par d'autres services et organisations.

Le centre de documentation du Service rassemble des informations sur la pauvreté et l'exclusion sociale provenant de différents acteurs et sources: des recueils d'expérience d'associations dans lesquelles des personnes pauvres se reconnaissent, des rapports d'administrations et de centres de recherche, des rapports statistiques, des analyses, etc. Ce matériel alimente le travail de concertation du Service et les différentes rubriques du site internet, en particulier la rubrique ['faits et chiffres'](#) qui donne des réponses à des questions fréquemment posées.

Le plan stratégique 2011-2013 a fait du développement de la bibliothèque digitale, de son ouverture au public, une priorité pour les années à venir. En 2011, ce chantier a débuté : nous avons rédigé une note conceptuelle et nous avons installé le catalogue de la collection de l'actuelle bibliothèque ainsi que la bibliothèque digitale interne sur 'Sharepoint', la plateforme ICT du Centre.

5. OBJECTIFS RELATIFS AU DEBAT ET A L'ACTION POLITIQUES

Le Service a explicitement pour mission de formuler des recommandations destinées aux responsables politiques du pays. Le Rapport bisannuel est un instrument important à cet égard. Cette année, le Service s'est concentré sur la préparation et la publication du Rapport bisannuel 2010-2011. Par ailleurs, la diffusion et le suivi du Rapport 2008-2009 se sont poursuivis.

5.1. Suivi du rapport bisannuel 2008-2009

En vue d'assurer un impact politique au Rapport, les rédacteurs de l'[Accord de coopération](#) ont également prévu une procédure de suivi.

En 2011, le Rapport 2008-2009 a été débattu au sein des institutions suivantes :

- Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale (17 février) ;
- Intercabinets Communauté française - Région wallonne (28 mars) ;
- Vlaams Economisch Sociaal Overlegcomité (17 juin) ;
- Permanent Armoedeoverleg (28 juin) ;
- Commission de la santé, de l'action sociale et de l'égalité des chances du Parlement wallon (28 juin) ;
- Commission de l'énergie, du logement, de la fonction publique et de la recherche scientifique du Parlement wallon (12 juillet) ;
- Conseil supérieur national des personnes handicapées (septembre).

Le site internet du Service présente un [aperçu](#) de ce suivi.

Dans les points ci-dessous, nous mentionnons les contributions que nous avons apportées à propos de thèmes spécifiques, sur la base des analyses et recommandations du Rapport 2008-2009.

5.1.1. EAU

Les recommandations du Rapport 2008-2009 concernant les aspects sociaux de la distribution d'eau et les résultats de l'enquête auprès des sociétés distributrices d'eau ont été présentés lors d'une rencontre en mars avec le 'Comité contrôle de l'eau' de la Région wallonne.

Par ailleurs, le Service a eu divers contacts avec la Vlaamse Milieumaatschappij (VMM). Il participe à un groupe de travail organisé par la VMM qui souhaite tester sa campagne de communication et recevoir un retour sur le nouveau règlement de vente d'eau (une rencontre en 2011).

5.1.2. ENERGIE

Dans le cadre de la mission qu'a reçue le Service concernant l'automatisation de l'ouverture des droits (voir 5.2.6), nous avons pris contact avec le SPF Economie pour un état des lieux de l'automatisation des tarifs maximaux du gaz et de l'électricité.

Par ailleurs, le Service est étroitement impliqué dans l'évaluation des obligations sociales de service public dans les Régions. Les recommandations du Rapport 2008-2009 ont été prises en considération comme contribution au [rapport de la VREG \(Vlaamse regulator van de Elektriciteits- en Gasmarkt\) et de la VEA \(Vlaams Energieagentschap\)](#). Le Service est aussi membre de la concertation verticale Énergie (Flandre) et participe au groupe de travail 'Énergie et pauvreté' mis sur pied par le gestionnaire du réseau de distribution Eandis. En Région wallonne, le Service a participé à la table ronde organisée par la CWAPE.

5.1.3. EMPLOI

Le Service a transmis ses connaissances et ses expériences lors de la discussion de thèmes à l'ordre du jour de la concertation verticale informelle 'Emploi et économie sociale' de la Région flamande : nouveau cadre de réglementation pour l'accompagnement sur le lieu de travail autant dans l'économie sociale que dans l'économie régulière, travail bénévole et activation.

5.1.4. LOGEMENT – SANS ABRI

Le Service a également été convié à participer aux réunions du groupe de travail 'sans-abrisme' de la Conférence interministérielle Intégration dans la société.

Dans le cadre de la journée internationale de lutte contre la pauvreté du 17 octobre, le Service a été invité par le Relais social de La Louvière à présenter les principales recommandations de son rapport ainsi que les évolutions identifiées depuis la parution de celui-ci.

5.2. Demandes spécifiques

5.2.1. INVENTAIRE PAUVRETÉ INFANTILE

A la demande du groupe permanent pauvreté de la Conférence interministérielle Intégration dans la société, le Service a réalisé un inventaire des initiatives qui contribuent à la lutte contre la pauvreté des enfants. Celui-ci est basé sur les réponses des communes, CPAS et provinces à une demande envoyée par email par le Service. Nous avons également pris contact avec différentes organisations et associations. L'inventaire n'est certainement pas exhaustif. La note a été présentée au groupe de travail permanent sur la pauvreté le 8 septembre.

Le Gouvernement flamand a adopté [un programme d'action sur la pauvreté des enfants](#). Le Service a transmis aux administrations flamandes et provinciales l'inventaire des initiatives de lutte contre la pauvreté des enfants, dans le cadre de tables rondes provinciales 'pauvreté des enfants' organisées en septembre par le ministre flamand en charge de la lutte contre la pauvreté.

Nous avons par ailleurs réalisé une note préparatoire "pauvreté et aide à la jeunesse" pour le Studio Kinderarmoede en décembre.

5.2.2. AUTOMATISATION DES DROITS

La Commission d'accompagnement a demandé au Service de réaliser un inventaire des droits qui relèvent de la compétence de l'Etat fédéral dont l'ouverture es(déjà 'automatisée', en cours d'automatisation et de ceux pour lesquels une 'automatisation' serait souhaitable. Un exercice similaire est en cours en Flandre : le Service et l'administration se sont rencontrés à trois reprises en 2011 afin d'échanger et d'harmoniser les travaux. Le Service a informé les administrations fédérales de ces travaux. Des rencontres ont ainsi été organisées avec les SPF Justice, Economie, Sécurité sociale et Mobilité.

5.3. Collaboration structurelle avec les Communautés, les Régions et l'État fédéral

5.3.1. CONCERTATION PERMANENTE PAUVRETE (PAO) DE LA REGION FLAMANDE ET DE LA COMMUNAUTE FLAMANDE

Le Service participe à [la concertation permanente horizontale \(PAO: Permanent Armoede Overleg\)](#). C'est le lieu, désigné par décret, de rencontres entre les fonctionnaires 'de vigilance' (aandachtsambtenaren) des administrations flamandes, le Vlaams Netwerk et un certain nombre d'autres partenaires, notamment pour préparer le Plan flamand d'action de lutte contre la pauvreté, en assurer le suivi et l'évaluer.

En 2011, le Service a contribué à l'élaboration du Rapport d'avancement 2010-2011 du '[Vlaams Actie plan armoede \(VAPA\) 2010-2014](#)'. L'annexe 2 de ce rapport reprend les recommandations du Service qui concernent la collaboration avec la Flandre. Le Service a également contribué à l'adaptation du 'Vlaams Actie plan armoede 2011' et au 'Actieprogramma Kinderprogramma'. Nous avons présenté le Rapport 2008-2009 ainsi que les travaux sur l'automatisation des droits lors de la PAO du 28 juin.

Le Service participe aussi à [des groupes de concertation verticale](#). Il s'agit de concertations par domaines politiques, dont l'objectif est d'examiner des initiatives politiques spécifiques en fonction de la vision et de l'expérience du public-cible et de formuler des recommandations pour les adapter.

Le Service est membre des concertations verticales suivantes:

- emploi et économie sociale ;
- énergie ;
- eau.

5.3.2. CONCERTATION AGORA DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Le Service a continué, en 2011, à soutenir la démarche du groupe Agora qui se réunit depuis plusieurs années au sein de la Direction générale de l'aide à la jeunesse de la fédération Wallonie Bruxelles. C'est à la demande de la ministre de l'Aide à la jeunesse que le Service s'implique dans ce groupe de réflexion dont la création, en 1998, répondait à une demande de la Conférence interministérielle pour l'intégration sociale d'évaluer le décret relatif à l'aide à la jeunesse « *dans l'optique d'éviter les placements pour raison de pauvreté et de préserver la relation parents-enfants* ». Des conseillers, directeurs et délégués participent aux rencontres, ainsi que des membres de la DGAJ, un membre du cabinet de la ministre, un représentant de l'AGASS (Administration générale de l'aide à la jeunesse, de la Santé et du Sport) et des associations dans lesquelles des personnes pauvres se reconnaissent.

Sept réunions ont eu lieu en 2011. Les réflexions se sont poursuivies sur la transparence dans la préparation et la communication des écrits professionnels. La recherche-action au départ d'un projet pilote mené avec le SAJ et le SPJ de Tournai en 2009 touche au partage des informations et donc au partage du pouvoir, un enjeu fondamental. Pour arriver à davantage de transparence, c'est une culture séculaire qu'il faut faire bouger. Le travail est immense. Le groupe Agora a organisé le 29 novembre 2011 une journée sur cette thématique à laquelle 160 personnes ont participé (professionnels de SAJ, SPJ, IPPJ, Samio, la DGAJ ainsi que des associations dans lesquelles des personnes pauvres se reconnaissent). L'évaluation est très positive, les objectifs poursuivis ont été atteints en termes de sensibilisation et de prise de conscience par les intervenants de la nécessité de considérer les familles comme des partenaires à part entière qu'il faut respecter. Les actes seront publiés au début de l'année 2012 ; le Service participe activement à leur rédaction (synthèse des ateliers).

5.3.3. GROUPE DE TRAVAIL 'ACTIONS' ET 'INDICATEURS' DANS LE CADRE DE LA STRATEGIE EUROPEENNE EN MATIERE DE PAUVRETE ET D'EXCLUSION SOCIALE

Cette collaboration a déjà été évoquée au point 4.5.2.

5.3.4. PARTICIPATION AU COMITE D'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET "EXPERTS DU VECU EN MATIERE DE PAUVRETE ET D'EXCLUSION SOCIALE"

Le Service est membre du comité d'accompagnement du projet "Experts du vécu en matière de pauvreté et d'exclusion sociale". Ce projet est mené par le SPP Intégration sociale. Il consiste en l'embauche d'experts du vécu par le SPP Intégration sociale. Ceux-ci sont détachés dans différents services publics fédéraux, ils reçoivent une formation spécifique.

Le Service a également eu le plaisir d'accueillir un groupe d'experts du vécu. L'objectif de la rencontre était un échange informel sur nos missions et activités.

5.4. Participation aux activités d'autres services et organisations

Le Service s'efforce de répondre autant que possible à des demandes d'information ou de collaboration formulées par d'autres services ou organisations. Cela peut prendre la forme d'une rencontre, d'une contribution ou d'une participation à une journée d'étude, d'une participation à un jury ou à une commission, etc.

5.4.1. DEMANDES ET INITIATIVES DE SERVICES ET D'ORGANISATIONS

En 2011, des réunions de ce type ont eu lieu avec les organisations suivantes : projet 'Experts du vécu' du SPF Intégration sociale (présentation du Service), rencontre avec le service diversité du Selor (rendre plus accessible le langage et l'accès aux emplois publics).

5.4.2. COMMISSIONS ET JURYS

Des collaborateurs du Service ont participé aux commissions ou jurys suivants :

- Commission consultative Pauvreté de la province de Limbourg ;
- Jury Fonds Pauvreté de la Fondation Roi Baudouin (deux en 2011) ;
- Jury 'Réseaux villageois de soins en milieu rural' ;

- Jury Prix fédéral de lutte contre la pauvreté ;
- Groupe de suivi du projet 'Ancrage de l'aide aux indépendants dans les CPAS" (Efrem asbl, avec le soutien du Cera)
- Commission d'accompagnement du Rapport annuel fédéral de la pauvreté 2011 (SPP Intégration sociale) à mettre plutôt dans 4.3.2 ?
- Groupe de clients témoins 'waterverkoopreglement' (Vlaamse MilieuMaatschappij)

5.4.3. CONTRIBUTION A DES COLLOQUES ET JOURNEES D'ETUDE

En 2011, des collaborateurs du Service ont apporté leur contribution lors de journées d'étude et colloques suivants :

- Membre du panel Gents Armoedeplatform (25/01/2011, Cel Armoedebestrijding, ville de Gand);
- Introduction à la lutte contre la pauvreté en Belgique (15/02/2011, Université d'Anvers);
- Présentation sur la pauvreté rurale (01/03/2011, Vlewa);
- Présidence de l'atelier sur la pauvreté et l'aide à la jeunesse (04/03/2011, 'Les 20 ans du décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse);
- Séminaire sur les formes alternatives de logement (14/03/2011, Etopia);
- Panel: regard de femmes sur des problèmes globaux comme la pauvreté (14/03/2011, Golden Rose);
- Présentation des résultats de l'enquête auprès des sociétés distributrices d'eau (21/03/2011, Comité de contrôle de l'eau/CESRW);
- Introduction au postgraduat armoede en participatie (24/03/2011, Vakgroep Sociale Agogiek, Universiteit Gent);
- Présentation du Rapport bisannuel 2008-2009 (28/03/2011, Intercabinets Wallonie-Communauté française);
- Groupe d'expert Migration et Pauvreté (06/04/2011, OASes);
- Evaluation Année européenne 2010 (19/04/2011, POD MI);
- Participation à une mise au vert (26/04/2011, cellule habitat durable, cabinet Nollet);
- Debat sur la pauvreté (27/04/2011, Ecolo Berchem Saint Agathe);
- Commission projets Egalité des chances (03/05/2011, Province du Limburg);
- Présidence d'un groupe de travail à la journée d'étude 'Energiearmoede stijgt! Wie keert het tij?' (10/05/2011, Samenlevingsopbouw Antwerpen Provincie)
- Panel 'les pauvres font de la politique' (16/05/2011, FCSS, CBCS, Agence Alter, FBLP);
- Débat sur la pauvreté (31/05/2011, pivot d'Etterbeek);
- Présentation du Rapport bisannuel 2008-2009 (17/06/2011, VESOC);
- Debat 'La pauvreté en Belgique et les interactions avec la mobilité et les transports (17/06/2011, SPF Mobilité, ATD Quart Monde, Service de lutte contre la pauvreté);
- Présentation du rapport bisannuel 2008-2009 (28/06/2011, Parlement wallon, commission action sociale, santé);
- Présentation rapport bisannuel 2008-2009 (28/06/2011, Horizontaal Permanent Armoede Overleg – Vlaamse administratie);
- Participation au Workshop Energie-armoede (15/09/2011, OASes);
- Participation à la Gents Armoedeplatform (04/10/2011, Cel armoedebestrijding, stad Gent);
- Intervention lors de l'ouverture de l'exposition 'Samen voor waardigheid – s'Unir pour la dignité de tous' (08/10/2011, ATD Vierde Wereld - Atd Quart Monde);
- Présentation rapport bisannuel 2008-2009 sur le 'sans-abrisme' (14/10/2011, Groupe interparlementaire Lutte contre la pauvreté);
- Conclusions du colloque 'Enfants consommateurs et pauvreté' (17/10/2011, ville de Huy);
- Présentation des recommandations et suivi du rapport 'sans-abrisme' (17/10/2011, Relais social urbain de La Louvière);
- Participation à des auditions : projets en milieu rural (04/11/2011, Fondation Roi baudouin)
- Présidence et prise de note / deux ateliers lors du colloque 'transparence des écrits dans l'aide à la jeunesse' (29/11/2011, DGAJ);

- Présentation des recommandations relatives à l'énergie du rapport 2008-2009 lors de la table ronde 'A votre service. Vers une politique de l'énergie plus favorable au consommateur' (08/12/2011, SPF Economie).

5.4.4. QUESTIONS INDIVIDUELLES

Le Service a reçu 141 questions individuelles par email ou par téléphone en 2011. Il s'agit surtout de demandes d'information adressées par du personnel d'organisations ou d'institutions, des journalistes, des étudiants et des professeurs... Beaucoup de ces questions concernent les chiffres. Par ailleurs, nous recevons aussi des demandes d'aide. Celles-ci portent, pour la plupart, sur des difficultés financières. Le Service s'efforce d'orienter chaque demande d'aide vers une organisation située dans la région du demandeur et susceptible de l'aider à trouver une réponse. Par rapport à 2010, les demandes d'aides ont été moins nombreuses – rappelons au passage que les réponses aux demandes individuelles ne font pas partie des missions du Service - mais nous avons reçu davantage de sollicitations dans le cadre de travaux scolaires et universitaires. Le Service a été sollicité à de maintes reprises dans le cadre de reportages par des professionnels des médias afin d'entrer en contact avec des personnes pauvres et de recueillir leur témoignage.

6. INSTRUMENTS

6.1. Organes

Le Service est rattaché au [Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme](#) (dans la suite du texte : le Centre), mais possède sa propre base légale (l'Accord de coopération), ses propres [organes de gestion](#) (le Comité de gestion et la Commission d'accompagnement) et un budget distinct.

6.1.1. COMITE DE GESTION

Le Comité de gestion est chargé de trois missions : veiller à la bonne exécution de l'accord de coopération, déterminer les besoins en personnel et élaborer un projet de budget (art. 7 de l'accord de coopération).

Il s'est réuni quatre fois en 2011.

Composition en 2011

Président : Ides Nicaise ; Vice-présidente : Muriel Rabau
Véronique De Baets, Magda de Meyer, Anne Vandebussche (membres présentés par l'Etat fédéral) ; Marijke Enghien, Liesbet Stevens (remplacée en avril 2010 par Benny Biets et peu avant la fin de l'année par Magda de Meyer), Frederic Vanhauwaert (membres présentés par la Communauté flamande et la Région flamande) ; Carine Jansen, Benoit Parmentier (membres présentés par la Région wallonne en concertation avec la Communauté française) ; Martine Motteux, Luc Notredame (membres présentés par la Région bruxelloise en concertation avec la Commission communautaire commune) ; Karin Fatzaun (membre présenté par la Communauté germanophone).

Le directeur et le directeur adjoint ainsi que la coordinatrice participent au Comité avec voix consultative.

6.1.2. COMMISSION D'ACCOMPAGNEMENT

La Commission d'accompagnement, présidée par le ministre de l'Intégration sociale, a été créée pour suivre le contenu des travaux du Service et veiller au respect de la méthodologie (art. 8 de l'accord de coopération).

Elle s'est réunie cinq fois en 2011.

Composition en 2011

Président : Philippe Courard, secrétaire d'Etat à la Lutte contre la pauvreté.
Sévrine Bailleux, Paul Palsterman, Bjorn Cuyt, Sonia Kohnenmergen (interlocuteurs sociaux) ; Ivan Dechamps et Ignace Leus (organismes assureurs) ; Diane Moras, Ludo Horemans, Paul Trigalet, Marc Otjacques et Régis De Muylder, remplacé en cours d'année par Herman van Breen (organisations dans lesquelles les personnes les plus démunies s'expriment); Christine Dekoninck, Christophe Ernotte et Piet Van Schuylenberg (Unions des villes et communes/CPAS).

Christine Mahy et Rocco Vitali sont invités à titre d'observateur (Réseau wallon et Forum bruxellois ; le Vlaams netwerk et le réseau belge sont déjà membres).

Les membres du Comité de gestion sont également membres de la Commission d'accompagnement.

6.2. Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme

Le Service occupe une place particulière au sein du [Centre](#) mais leur proximité sur le plan du contenu ne fait aucun doute. En effet, les discriminations sont un facteur de pauvreté, quel qu'en soit le motif ; deux critères protégés, fortune et origine sociale, sont directement en lien avec les situations de pauvreté ; les personnes d'origine étrangère sont surreprésentées parmi les personnes pauvres. C'est donc très naturellement que des liens se tissent entre Centre et Service.

En 2011, le Service a poursuivi sa participation aux travaux du groupe de travail logement. Il prend part ailleurs part à la réflexion sur le thème du vieillissement avec les différents services du Centre, dans le cadre de la préparation de l'année européenne du vieillissement actif et de la solidarité entre les générations, à la demande du SPF Sécurité sociale.

Inversement, des collaborateurs du Centre sont également invités aux travaux organisés par le Service qui traitent de matières dont ils sont en charge (par exemple, le séminaire concernant l'obligation de résultats concernant le droit au logement et la concertation sur la transition entre enseignement et marché de l'emploi).

Le président et la vice-présidente du Comité de gestion du Service sont invités au Conseil d'administration du Centre lorsque des points à l'ordre du jour concernent la pauvreté. La coordinatrice ff participe aux réunions du Conseil d'administration du Centre et aux réunions du staff de direction. Le personnel est invité aux réunions générales et à celles portant sur le contenu.

Inversement, la direction du Centre a voix consultative au Comité de gestion du Service de lutte contre la pauvreté.

6.3. Equipe

Onze personnes ont collaboré aux travaux du Service au cours de l'année 2011 (une moyenne de 8,5 équivalents temps plein).

Des réunions d'équipe ont lieu chaque semaine pour coordonner les travaux, permettre aux collègues d'échanger des idées et d'approfondir le contenu, en privilégiant une approche transversale.

Composition de l'équipe 2011

Ghislaine Adriaensens (100 %), Alexis Andries (70 % jusqu' à 28/02, 50 % ensuite), Virginie Bosquet (50 % jusqu'au 31/08), Françoise De Boe (100 %), Marilène De Mol (100 %, 80 % de mars à juillet), Sophie Galand (100 %), Veerle Stroobants (80 %), Henk Termote (100 %), Angela van de Wiel (50 % jusqu' à 01/05, 70 % ensuite), Henk Van Hootegem (80 %), Gilles Van Impe (50 %).

Les collaborateurs ont suivi les formations suivantes :

- Une formation au management pour les chefs de département et de service du Centre ;
- Bachelor en droit.

De plus, en 2011, des collaborateurs du Service ont participé aux colloques et journées d'étude suivants.

- Comment contribuer à la réduction des inégalités sociales? (24/01/2011, DGAJ/ONE/Délégué droits de l'enfant);
- Les écoles de devoirs: un outil de lutte contre la pauvreté? (28/01/2011, Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté);
- Conférence de Robert Castel: de la précarité au précarariat (17/02/2011, UP/FGTB);
- Rondetafel Vlaams Hervormingsprogramma (22/02/2011, Vleva);
- Evaluation de l'activation du comportement de recherche d'emploi (24/02/2011, UCL);
- Van basisschool tot arbeidsmarkt: de overheid coacht mee (25/02/2011, Steunpunt studie- en schoolloopbanen);
- Responsabilité sociale partagée: restituer la confiance et assurer une cohésion sociale durable dans un contexte de transition (28/02/2011, Conseil de l'Europe et Commission européenne);
- Présentation site www.enlignedirecte.be (03/03/2011, Délégué général droits enfant);
- Les pauvres font de la politique. Impacts, perspectives de la participation? (17/03/2011, agence Alter Echos, FCSS, Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté);
- Debatlunch Leerplicht en leerrecht (18/03/2011, COJ);
- Audition sur le 'sans-abrisme' (19/03/2011, CESE);
- ViA-rondetafel kinderarmoede (24/03/2011, Vlaams vice minister president Ingrid Lieten);
- Colloque sur la vacance immobilière (25/03/2011, FUSL, Renovassistance);
- 'Free to work' (28/03/2011, SPF Sécurité sociale, DG Appui stratégique);
- De rechten van de mens, wat ben je ermee? (01/04/2011, Commissie Juridische Bijstand Leuven);
- Jeune en désaffiliation scolaire-vie active (27/04/2011, Le Grain asbl);
- Comment contribuer à la réduction des inégalités sociales dans le champ socio-éducatif? (27/04/2011, DGAJ, ONE, Délégué aux droits de l'enfant);
- Les pauvres font de la politique (02/05/2011, agence Alter Echos, FCSS, Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté);
- Des logements adaptés à nos parcours de vie (05/05/2011, La Ligue des Familles);
- Werk en welzijn verankerd (17/05/2011, HIVA-K.U.Leuven, Bind-Kracht, CAW Metropool en VDAB Antwerpen);
- Uitreiking Federale Prijs Armoedebestrijding 2011 (18/05/2011, POD Maatschappelijke Integratie);
- INTERREG - insalubrité et logement alternatif (19/05/2011, Habitat et Participation, Relogeas);
- Publics défavorisés et déplacements durables: le crash-test (24/05/2011, Alter Echos);
- Pauvreté en milieu rural (26/05/2011, Université de Liège et CERA);
- Bilan social de L' Union européenne 2010 (30/05/2011, Observatoire social européen – Etui);
- Voorstelling advies 'Wonen en armoede' (08/06/2011, Vlaamse Woonraad);
- INTERREG - insalubrité et logement alternatif (09/06/2011, Habitat et Participation, Relogeas);
- Rechten van ouders: hoe zien die eruit als hulpverlening tussen komt? (10/06/2011, Roppov);
- A smart social inclusion policy for Europe 2020: the role of education and training (19/06/2011, Observatoire social européen Ose);
- Le logement en temps de pénurie (23/06/2011, Itinera);
- Colloque 'Garantir l'accès à l'énergie pour tous en Région wallonne: quelles propositions?' (29/06/2011, Rwade);
- Droit au logement, aujourd'hui et demain (14/10/2011, CPAS Molenbeek);
- Journée de lutte contre la misère (17/10/2011, Réseau wallon de lutte contre la pauvreté);
- Peer Review 'Ex-ante evaluation' (17-18/10/2011, SPF Sécurité sociale);
- Présentation des nouveaux chiffres de l'aide à la jeunesse Fédération Wallonie Bruxelles (08/11/2011, DGAJ);
- Publieksmoment Woonbeleidsplan Vlaanderen (29/11/2011, Afdeling woonbeleid Vlaanderen);
- Colloque 'Armoede en Sociale Uitsluiting - Jaarboek 2011' (06/12/2011, OASes);

- Quel avenir pour l'assurance chômage? (12/12/2011, CSCE);
- Conférence de presse - trouver un toit pour les sans-abris en activant les lois permettant de réquisitionner des bâtiments vides (21/12/2011 Ligue des droits de l'homme)

6.4. Communication

Le Service s'efforce d'avoir une communication externe claire et transparente au sujet de ses activités. Il dispose pour cela de plusieurs outils : le site internet, des conférences de presse et des communiqués de presse, des publications ainsi que la nouvelle newsletter électronique.

6.4.1. SITE INTERNET

Le principal outil de communication du Service, c'est son site web. Il est la carte de visite du Service, expliquant qui il est, ce qu'il fait,... Mais il est aussi un moyen idéal pour diffuser et rendre publique la multitude d'informations - issues de différentes sources - que le Service récolte et analyse.

Le site internet, accessible en quatre langues (www.luttepauvrete.be - www.armoedebestrijding.be - www.armutsbekaempfung.be - <http://www.combatpoverty.be>), permet une mise à disposition optimale des textes et du travail du Service et contient des liens qui donnent accès au matériel d'autres services et institutions. Jusqu'à présent, une page en anglais était disponible ; en 2011, nous avons développé un site à part entière en anglais.

Comme pour les années précédentes, la rubrique '[faits et chiffres](#)' reste la page qui attire le plus de visiteurs et la question la plus souvent consultée (tant en français qu'en néerlandais) est celle qui concerne [le montant minimal des allocations](#).

En 2011, nous avons entamé les travaux de restructuration du site en fonction de thématiques. Quatre thématiques ont déjà été traitées : emploi, discrimination, logement et transition de l'enseignement à l'emploi.

6.4.2. NEWSLETTER ELECTRONIQUE

En 2011, le Service a envoyé à tous ses contacts cinq newsletters électroniques :

- 3 mars : "Enquête sur les revenus et conditions de vie des personnes sans abri et des personnes en séjour illégal"
- 13 avril : "Discrimination et pauvreté : deux défis indissociables"
- 26 mai : "La loi sur la garantie locative ne fonctionne pas. Le Parlement doit agir !"
- 6 juillet : "Un lien entre pauvreté et mesures d'aide à la jeunesse ?"
- 24 août : "15 acteurs, un combat. La lutte contre la pauvreté, c'est l'affaire de tous !"

Nous avons également fait de la publicité pour les newsletters électroniques et les visiteurs peuvent s'y inscrire via notre site web. Cette possibilité est de plus en plus utilisée.

6.4.3. MEDIAS

En organisant des conférences de presse et en diffusant des communiqués de presse, le Service s'efforce d'attirer l'attention des médias sur le thème de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Les actions suivantes ont été entreprises en 2011 vis-à-vis de la presse :

- Conférence de presse : [Enquête sur les revenus et conditions de vie des personnes sans abri et des personnes en séjour illégal](#), le 3 mars 2011.
- Conférence de presse : [La loi sur la garantie locative ne fonctionne pas. Le Parlement doit agir!](#), le 26 mai 2011
- Conférence de presse: [présentation du Rapport bisannuel 2010-2011](#), 5 janvier 2012. Nous mentionnons cette conférence de presse bien qu'elle ait eu lieu en 2012, car le Rapport bisannuel est le résultat d'une part importante des travaux du Service en 2011.

D'autre part, le Service répond régulièrement à des demandes de journalistes qui rédigent un article ou réalisent un reportage.

Pour ses contacts avec la presse, les communiqués et les conférences de presse, le Service peut faire appel à l'expertise du service de communication du Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme.

6.4.4. PUBLICATIONS

En collaboration avec l'agence Alter, le Service a publié une série de portraits intitulée : ["Pauvreté : 15 acteurs, 1 combat"](#). En 2010, dans le cadre de l'Année européenne de lutte contre la pauvreté, une quinzaine de citoyens ont fait part de leur combat au quotidien contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Les collaborateurs du Service ont publié, en 2011, des articles dans certaines revues. Ceux-ci sont consultables sur : <http://www.luttepauvrete.be/publicationsservicearticles.htm>.

Les [actes](#) du séminaire "Vers un droit effectif au logement : quels enseignements tirer des législations française et écossaise ?", qui s'est déroulé le 18 mars 2011, ont également été publiés.

6.5 Bilan et comptes de resultat 2011

Bilan au 31/12/2011 (x 1.000 €)

Actif	662	Passif	662
Actifs immobilisés	0	Capital	0
Immobilisations corporelles	0	Résultat cumulé	493
Immobilisations financières	0	Provisions	72
Actifs circulants	662	Dettes	97
Créances commerciales	39	Fournisseurs	71
Placements de trésorerie	523	Dettes sociales	26
Valeurs disponibles	100	Autres dettes	0

Comptes de résultats 2011 (x 1.000 €)

Produits	656	Charges	772
Subventions	609	Frais de projets	56
Revenus de projets	43	Frais de fonctionnement	222
Revenus divers	1	Frais de personnel	494
Revenus financiers	3	Amortissements	0
Produits exceptionnels	0	Charges exceptionnelles	0
			-
		Résultat de l'exercice 2011	116

7. ANNEXES

7.1. Accord de coopération

L'accord de coopération entre l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté a été signé à Bruxelles le 5 mai 1998. Il a été approuvé par :

- >> La Communauté flamande, décret du 17 novembre 1998, M.B. du 16 décembre 1998
- >> L'Etat fédéral, loi du 27 janvier 1999, M.B. du 10 juillet 1999
- >> La Communauté française, décret du 30 novembre 1998, M.B. du 10 juillet 1999
- >> La Communauté germanophone, décret du 30 novembre 1998, M.B. du 10 juillet 1999
- >> La Région wallonne, décret du 1er avril 1999, M.B. du 10 juillet 1999
- >> La Région de Bruxelles-Capitale, ordonnance du 20 mai 1999, M.B. du 10 juillet 1999

TEXTE DE L'ACCORD

Vu l'article 77 de la Constitution;

Vu la loi spéciale du 8 août 1980 de réforme des institutions, notamment l'article 92bis, §1, inséré par la loi spéciale du 8 août 1988 et modifié par la loi spéciale du 16 juillet 1993;

Vu la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux Institutions bruxelloises, notamment les articles 42 et 63;

Vu la loi du 31 décembre 1983 de réformes institutionnelles pour la Communauté germanophone, notamment l'article 55bis, inséré par la loi du 18 juillet 1990 et modifié par la loi du 5 mai 1993;

Vu la décision du Comité de concertation Gouvernement fédéral - Gouvernements des Communautés et des Régions du 3 décembre 1997;

Considérant que la précarité d'existence, la pauvreté et l'exclusion sociale, économique et culturelle, fût-ce d'un seul être humain, portent gravement atteinte à la dignité et aux droits égaux et inaliénables de tous les êtres humains;

Considérant que la restauration des conditions de la dignité humaine et de l'exercice des droits de l'Homme définis par la Déclaration universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948 et par les deux Pactes internationaux relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels, et aux droits civils et politiques du 19 décembre 1966 est un objectif commun de chaque Autorité du pays;

Considérant que la réalisation de cet objectif passe, notamment, par un effort constant de chaque Autorité, tant de son côté qu'en coordination avec les autres pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de politiques de prévention de la précarité d'existence, de lutte contre la pauvreté et d'intégration des personnes dans la société;

Considérant que la sécurité sociale est prioritaire pour le maintien de la cohésion sociale, pour la prévention de la précarité, de la pauvreté et des inégalités sociales et pour l'émancipation de l'être humain;

Considérant qu'il importe d'assurer la continuité de ces politiques d'intégration, notamment par l'adaptation et le développement des services publics;

Considérant que la participation de toutes les personnes concernées par ces politiques d'intégration, dès leur élaboration, doit être garantie par les Autorités;

- >> L'Etat fédéral, représenté par le Premier Ministre, la Ministre des Affaires sociales, la Ministre de l'Emploi et du Travail chargée de la Politique d'Egalité des Chances entre Hommes et Femmes, le Ministre de la Santé publique et des Pensions et le Secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale;
- >> La Communauté flamande et la Région flamande, représentées par son Gouvernement, en la personne du Ministre-Président et des Ministres chargés de la coordination de la politique pauvreté ainsi que de l'aide aux personnes;
- >> La Communauté française, représentée par son Gouvernement en la personne de la Ministre-Présidente;
- >> La Communauté germanophone, représentée par son Gouvernement, en la personne du Ministre-Président et du Ministre de la Jeunesse, de la Formation, des Médias et des Affaires sociales;
- >> La Région wallonne, représentée par le Ministre-Président et le Ministre de l'Action sociale;
- >> La Région de Bruxelles-Capitale, représentée par le Ministre-Président;
- >> La Commission communautaire commune, représentée par les membres du Collège réuni chargés de l'Aide aux Personnes;

Ont convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{ER}

Dans le respect de leurs compétences respectives, les parties signataires s'engagent à poursuivre et à coordonner leurs politiques de prévention de la précarité d'existence, de lutte contre la pauvreté et d'intégration des personnes dans la société, sur la base des principes suivants :

- >> La concrétisation des droits sociaux inscrits à l'article 23 de la Constitution;
- >> Un accès égal pour tous à tous ces droits, ce qui peut également impliquer des mesures d'action positive;
- >> L'instauration et le renforcement des modalités de participation de toutes les Autorités et personnes concernées, en particulier les personnes vivant dans un état de pauvreté, à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de ces politiques;
- >> Une politique d'intégration sociale est une politique transversale, globale et coordonnée, c'est-à-dire qu'elle doit être menée dans tous les domaines de compétence et qu'elle requiert une évaluation permanente de toutes les initiatives et actions entreprises et envisagées.

ARTICLE 2

A cet effet, les parties signataires s'engagent à contribuer, chacune dans la limite de ses compétences, à l'élaboration d'un Rapport sur la Précarité, la Pauvreté, l'Exclusion sociale et les Inégalités d'accès aux droits, ci-après dénommé "le Rapport". Celui-ci est rédigé tous les deux ans pour le mois de novembre par le "Service de lutte contre la pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale" prévu à l'article 5 du présent accord, sur la base des contributions des parties. Le Rapport est établi dans les trois langues nationales.

Il contient au moins :

- >> Une évaluation de l'évolution de la précarité des conditions d'existence, de la pauvreté et de l'exclusion sociale sur la base des indicateurs définis conformément à l'article 3;

- >> Une évaluation de l'exercice effectif des droits sociaux, économiques, culturels, politiques et civils ainsi que des inégalités qui subsistent en matière d'accès aux droits;
- >> Un inventaire et une évaluation des politiques et des actions menées depuis le précédent rapport;
- >> Des recommandations et des propositions concrètes en vue d'améliorer la situation des personnes concernées dans tous les domaines visés au présent article, tant à long terme qu'à court terme.

ARTICLE 3

Après concertation avec le monde scientifique, les administrations et institutions compétentes, les interlocuteurs sociaux et les organisations dans lesquelles les personnes les plus démunies s'expriment, les parties signataires examineront quels sont les indicateurs quantitatifs et qualitatifs et les instruments qui peuvent être utilisés et/ou élaborés afin d'analyser l'évolution dans tous les domaines visés à l'article 2 de façon à permettre aux Autorités compétentes d'intervenir de la manière la plus adéquate. Une première série d'indicateurs sera déterminée pour le 15 novembre 1998.

Dans le respect des lois et règlements relatifs à la protection de la vie privée des individus, les parties signataires s'engagent à mettre gratuitement à la disposition du Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale, toutes les données au sujet desquelles un accord préalable sera intervenu, ou à faciliter l'accès à ces données si elles appartiennent à des services extérieurs. Les parties signataires ont également accès à ces données.

ARTICLE 4

§1^{er} Le Rapport est remis via la Conférence interministérielle de l'Intégration sociale mentionnée à l'article 9 au Gouvernement fédéral ainsi qu'aux Gouvernements des Communautés et des Régions, qui s'engagent à le transmettre à leurs Conseils, Parlements ou Assemblées.

§2 Dans le mois qui suit sa réception, le Rapport est transmis par le Gouvernement fédéral au Conseil National du Travail et au Conseil Central de l'Economie, qui rendent un avis dans le mois, à propos notamment des domaines qui relèvent de leurs missions. Selon la même procédure, les Communautés et les Régions demandent également un avis à leurs propres organes d'avis compétents dans ce domaine.

§3 Toutes les parties signataires s'engagent à tenir un débat relatif au contenu du Rapport et des avis et, en particulier, aux recommandations et propositions formulées dans le rapport.

ARTICLE 5

§1^{er} Afin de mettre en œuvre ce qui précède un « Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale" est créé avec pour missions de :

- >> Répertoire, systématiser et analyser les informations en matière de précarité d'existence, de pauvreté, d'exclusion sociale et d'accès aux droits sur la base des indicateurs définis conformément à l'article 3;
- >> Formuler des recommandations et des propositions concrètes en vue d'améliorer les politiques et les initiatives de prévention de la précarité d'existence, de lutte contre la pauvreté et d'intégration des personnes dans la société;
- >> Rédiger, au moins tous les deux ans, un Rapport tel que défini à l'article 2;

- >> A la demande d'une des parties signataires, de la Conférence interministérielle pour l'Intégration sociale ou d'initiative, émettre des avis ou rédiger des rapports intérimaires sur toute question relative aux domaines relevant de ses missions;
- >> Organiser une concertation structurelle avec les plus démunis.

§2 Pour réaliser les objectifs définis sous §1^{er}, le Service associe d'une manière structurelle et continue à ses travaux les organisations dans lesquelles les personnes les plus démunies s'expriment, en faisant usage de la méthodologie basée sur le dialogue, telle qu'elle a été développée lors de l'élaboration du « Rapport Général sur la Pauvreté ».

Le Service peut également faire appel à toute personne ou organisation publique ou privée ayant expertise en la matière.

ARTICLE 6

§1^{er} Le Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale est trilingue et est créé au niveau fédéral, au Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme. Il est subsidié par tous les partenaires. Pour 1998, un budget de vingt millions de francs est mis à disposition :

- >> 15.000.000 francs par l'Etat fédéral;
- >> 2.800.000 francs par la Communauté flamande et la Région flamande;
- >> 1.700.000 francs par la Région wallonne (en concertation avec les Communautés française et germanophone);
- >> 500.000 francs par la Région de Bruxelles-Capitale (en concertation avec la Commission communautaire commune).

Les montants sont indexés annuellement. Le budget peut être adapté moyennant l'accord de toutes les parties concernées après évaluation, par un avenant au présent accord de coopération.

Les montants sont versés pour le mois de mars de l'année à laquelle ils se rapportent.

§2 Une collaboration permanente et structurelle doit avoir lieu entre le Service de Lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale et les administrations compétentes au niveau des Communautés et des Régions. A cette fin, des collaborateurs scientifiques sont mis, sous une forme ou une autre, à la disposition du Service par les trois Régions, à savoir : 1,5 équivalent temps plein par la Région flamande, 1 équivalent temps plein par la Région wallonne et 1/2 équivalent temps plein par la Région de Bruxelles-Capitale. S'il s'agit de fonctionnaires, ceux-ci continuent à faire partie du personnel de la Région.

§3 Dans le respect de leurs compétences et de leurs budgets, les Communautés et les Régions veillent à reconnaître et à encourager des organisations dans lesquelles des personnes démunies s'expriment.

ARTICLE 7

§1^{er} Un Comité de Gestion du Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale est mis en place avec les missions suivantes :

- >> La garantie de la bonne exécution du présent accord de coopération;
- >> Sur proposition de la Commission d'Accompagnement prévue à l'article 8, la faculté de recourir à des établissements scientifiques ou à des services d'étude spécialisés qui, étant donnée leur expérience et le matériel dont ils disposent, peuvent assister le Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale dans l'accomplissement de ses

missions; dans ce cas, une convention doit être conclue avec le Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme;

- >> L'élaboration pour le Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale d'un projet de budget dont la gestion est strictement séparée de la dotation organique du Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme;
- >> La détermination du programme des besoins en personnel et en particulier du profil des fonctions du coordinateur.

§2 Le Président et le Vice-Président du Comité de Gestion et le coordinateur du Service de lutte contre la pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale assistent avec voix consultative aux assemblées du Conseil d'administration du Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme quand des points concernant le Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale sont à l'ordre du jour.

§3 Outre le Représentant du Premier Ministre qui le préside, le Comité de Gestion se compose de 12 membres, parmi lesquels :

- >> 4 membres présentés par l'Etat fédéral;
- >> 3 membres présentés par la Communauté flamande et la Région flamande;
- >> 2 membres présentés par la Région wallonne en concertation avec la Communauté française;
- >> 2 membres présentés par la Région bruxelloise en concertation avec la Commission communautaire commune, dont un néerlandophone et un francophone;
- >> 1 membre présenté par la Communauté germanophone.

Ces membres sont désignés en fonction de leurs compétences et de leur expérience dans les domaines visés par le présent accord de coopération. Ils sont désignés par les Gouvernements respectifs, et sont nommés pour un mandat renouvelable de 6 ans par un arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres.

§4 En outre, le Directeur et le Directeur adjoint du Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme ainsi que le coordinateur du Service de Lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale sont membres avec voix consultative du Comité de Gestion.

ARTICLE 8

Il est créé une Commission d'Accompagnement qui, sous la présidence du Ministre ou Secrétaire d'Etat compétent pour l'Intégration sociale, accompagne les travaux du Service de Lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale. La Commission d'Accompagnement veille également au respect de la méthodologie et des critères prévus à l'article 3, ainsi qu'au bon avancement du Rapport. La Commission d'accompagnement est composée des membres du Comité de Gestion prévu à l'article 8, auxquels viennent s'ajouter, au moins :

- >> 4 représentants des interlocuteurs sociaux, présentés par le Conseil National du Travail;
- >> 2 représentants des organismes assureurs, présentés par le Collège Intermutualiste National;
- >> 5 représentants présentés par les organisations dans lesquelles les personnes les plus démunies s'expriment, dont un représentant des sans-abri;
- >> 3 représentants présentés par la Section Aide sociale de l'Union des Villes et des Communes belges.

Ces représentants sont proposés en fonction de leurs compétences et de leur expérience dans les domaines visés par le présent accord de coopération. Le Comité de Gestion leur octroie un mandat de 6 ans.

ARTICLE 9

En vue de garantir la concertation entre les différents Gouvernements, la Conférence interministérielle de l'Intégration sociale se réunit au moins deux fois par an.

Dans le respect des compétences des Autorités qui la composent, elle a pour mission de veiller à une approche globale, intégrée et coordonnée des politiques de prévention de la précarité d'existence, de lutte contre la pauvreté et d'intégration des personnes dans la société.

Elle est présidée par le Premier Ministre et préparée en collaboration avec le Ministre ou Secrétaire d'Etat qui a l'Intégration sociale dans ses attributions. Ils en assurent également le suivi. A cet effet, ils font appel à la compétence de la Cellule Pauvreté au sein de l'Administration de l'Intégration sociale et du Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale.

ARTICLE 10

Dans le cadre de la Conférence interministérielle de l'Intégration sociale, les parties signataires évalueront annuellement le fonctionnement du Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale et la bonne exécution du présent accord de coopération.

ARTICLE 11

Le présent accord de coopération vise à renforcer la mission du Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, telle que définie à l'article 2 de la loi du 15 février 1993 créant un Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, en particulier dans le domaine de la lutte contre toute forme d'exclusion. C'est pourquoi, à l'occasion du renouvellement du Conseil d'administration du Centre, le Gouvernement fédéral invitera le Parlement à tenir compte de ce renforcement sur la base de l'évaluation prévue à l'article 10.

Fait à Bruxelles, le 5 mai 1998, en 7 exemplaires.

Pour l'Etat fédéral : J.-L. DEHAENE, Premier Ministre ; M. COLLA, Ministre de la Santé publique ; M. DE GALAN, Ministre des Affaires sociales ; M. SMET, Ministre de l'Emploi et du Travail ; J. PEETERS, Secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale ;

Pour la Communauté flamande et la Région flamande : L. VAN DEN BRANDE, Ministre-Président ; L. PEETERS, Ministre des Affaires intérieures, de la Politique urbaine et du Logement ; L. MARTENS, Ministre de la Culture, de la Famille et de l'Aide sociale ;

Pour la Communauté française : L. ONKELINX, Ministre-Présidente ;

Pour la Communauté germanophone : J. MARAITE, Ministre-Président ; K.-H. LAMBERTZ, Ministre de la Jeunesse, de la Formation, des Médias et des Affaires sociales ;

Pour la Région wallonne : R. COLLIGNON, Ministre-Président ; W. TAMINIAUX, Ministre de l'Action sociale ; Pour la Région de Bruxelles-Capitale : CH. PICQUE, Ministre-Président ;

Pour la Commission communautaire commune : R. GRIJP, D. GOSUIN, Membres du Collège réuni chargés de l'Aide aux Personnes.

7.2. Publications du Service en 2011

7.2.1. RAPPORT BISANNUEL

Fin 2011, le sixième Rapport bisannuel du Service est paru et a été présenté lors d'une conférence de presse le 5 janvier 2012.

Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (2011). [Lutte contre la pauvreté, contribution au débat et à l'action politique](#) (Rapport décembre 2011), Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme.

7.2.2. ARTICLES

Andries Alexis, Vormt 2010 een mijlpaal in de strijd tegen armoede? In: [Brussels Welzijnsnieuws](#), (Katern armoede), januari-maart 2011, nr. 192, p. 4.

De Boe Françoise, De Mol Marilène, [Un cercle vicieux d'inégalités](#). In: [Politique](#), janvier-février 2011, nr. 68.

Termote Henk, Steunpunt tot bestrijding van armoede, bestaansonzekerheid en sociale uitsluiting. In Verboven Ann, Morel Carine, Mortelmans Daniëlle e.a. (red.) *De kracht van armoede*, VDAB, s.d., p. 67-68.

7.2.3. NOTES

Conférence de presse : [La loi sur la garantie locative ne fonctionne pas. Le parlement doit agir !](#), 26 mai 2011.

[Actes du séminaire : 'Vers un droit effectif au logement : quels enseignements tirer des législations Françaises et Écossaises'](#), 18 mars 2011.

Conférence de presse : [Enquête sur les revenus et conditions de vie des personnes sans abri et des personnes en séjour illégal](#), 3 mars 2011.

[Rapport d'activités 2010](#) et annexe '[Le Service dans la presse](#)'.

[Programmation 2011](#)

[Memorandum juin 2011](#)

7.3. Liste des organisations impliquées dans l'élaboration du Rapport 2010-2011 et dans les recherches

7.3.1. LISTE DES ORGANISATIONS IMPLIQUEES DANS L'ELABORATION DU RAPPORT 2010-2011

- Abaka
- ACV Enter
- ACW Service d'études
- Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique (Direction générale de l'Enseignement obligatoire)- Fédération Wallonie Bruxelles
- Afdeling beleidsontwikkeling van het Departement Welzijn, Volksgezondheid en Gezin
- Afdeling Welzijn, Gezondheid en Gezin - VGC
- Agence Alter
- Agentschap Jongerenwelzijn
- Agentschap Wonen-Vlaanderen
- Aide à la jeunesse - Communauté germanophone
- AJMO
- Al Paso
- Antwerps Platform Generatiearmoede
- APEF
- Arktos coördinatiedienst Leuven
- Association des Maisons d'Accueil et des Services d'Aide aux Sans-abri (AMA)
- Association Lyonnaise Pour l'Insertion par le Logement
- Association Nationale des Patrons Electriciens de Belgique (ANPEB)
- ATD Quart Monde Verviers
- ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles
- ATD Vierde Wereld Vlaanderen
- Bij Ons/Woningen 123 Logements
- Bureau Permanent de l'Alternance - CCFEE
- Buurthuis Bonnevie
- CAW Artevelde, project 'Bruggen na(ar) 18'
- CAW Metropool
- CDO Ostende
- CECODHAS Housing Europe
- CEFA Dinant
- CEFA Ville de Bruxelles
- Centre d'action sociale globale Wolu-Services
- Centre Démocrate Humaniste - Cabinet du ministre de la Formation
- Centre Formation Bois (CFB)
- Centre PMS de la Communauté française de Woluwé
- Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme
- Centrum Kauwenberg
- Centrum voor Ambulante Begeleiding
- Cité de l'Enfance - Auberge du Maréchal Ney
- COCOF - Direction de l'enseignement et de la formation professionnelle (Formation professionnelle et Transport scolaire)
- COMEOS
- Comité Subrégional de l'Emploi et de la Formation (CSEF) de la Région du Centre
- Comité Subrégional de l'Emploi et de la Formation (CSEF) de Liège
- Commission consultative Formation-Emploi-Enseignement (CCFEE)
- Confection & Entretien du Textile en Formation (IREC)
- Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers (CIRE)
- CPAS de Charleroi - Service Jeunesse
- D'Broej - Bruxelles's Organise pour l'Emancipation des jeunes

- Daklozen Aktie Komitee (DAK)
- De Schakel- vzw Wijkpartenariaat
- Délégué général aux droits de l'enfant
- Direction de l'action sociale en Région wallonne
- Direction des affaires sociales - COCOM
- Direction Générale de l'Aide à la Jeunesse
- Direction générale opérationnelle de l'Economie, de l'Emploi et de la Recherche (Direction des politiques transversales Région/Communauté) - Région wallonne
- Direction interdépartementale de la Cohésion sociale (DiCS) - Région wallonne
- Droit au logement différent
- Droit sans toit
- Ecolo - Parlementaire wallonne
- Eduplus
- Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix
- Facultés universitaires Saint-Louis
- Fami-Home
- FEBELCAR
- FeBISP
- Federatie OCMW maatschappelijke werkers
- Fédération Belge des Entrepreneurs Paysagistes (FBEP)
- Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel (FAPEO)
- Fédération des centres de service social
- Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans-abri
- Fédération wallonne des Assistants sociaux des Centres publics d'Action sociale (FéWASC)
- FFC Constructiv
- Fonds du Logement de Wallonie
- Fonds Social 323
- Fonds Social des Homes pour personnes âgées, des maisons de repos et de soins Privés
- Fonds Social Transport et Logistique
- Formelec
- Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté
- Foyer vzw - Vormingscentrum
- Front commun des SDF
- Groen! - Studiedienst
- Groep Intro Leuven
- Habitat & Humanisme
- Habitat & Participation
- Haut Comité pour le Logement des Personnes Défavorisées
- Huurdersbond Oost-Vlaanderen
- IAWM - Communauté germanophone
- IFAPME
- Initiatives de Formation Professionnelle de l'industrie alimentaire (IFP)
- Interfédération des EFT/OISP
- Intersection - Home J. Herman - CPAS Bruxelles
- JAC plus onthaal en begeleidingsteam
- Jeunes CSC National
- Juge de Paix honoraire
- Koepel van Christelijke Werknemersorganisaties (ACW)
- Koepel van Ouderverenigingen van Officieel Gesubsidieerd Onderwijs (KOOGO)
- La Strada
- La Tramontane
- Le Fonds du logement des Familles nombreuses de Wallonie
- Le Forem
- Les petits riens - Un toit à Soi
- Lire et Écrire Bruxelles

- LOGOS
- Lokaal sociaal beleid Gent
- Luttés Solidarités Travail (LST)
- Mediarte
- Nevermind
- Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse de la Communauté française
- Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale
- OCMW Gent - Psychologische dienst, Jeugdwerking
- OCMW Halle - Jeugdwerking
- OCMW Leuven - Sociale dienst
- Regionaal Overlegplatform (ROP) Gent Rondon Gent - Platform Alternierend Leren (PAL)
- Relais social de Liège
- Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté
- RISO Vlaams Brabant
- Roppov
- Samenlevingsopbouw Brussel
- Samenlevingsopbouw Vlaanderen vzw
- Scottish Council for Single Homeless
- SEGEC - FESeC - Cellule CEFA
- Sentiers de la varappe
- Service des affaires sociales - COCOF
- Service Droit des Jeunes
- Service public de Wallonie - Département du logement
- Service public de Wallonie-Direction interdépartementale de la Cohésion sociale (DiCS)
- Sociaal Fonds Podiumkunsten
- Solidarités Nouvelles Wallonie
- SOS Jeunes
- Sp.a - Kabinet van minister van Wonen en Energie
- SPF Emploi, Travail et Concertation sociale
- STAR
- Steunpunt Algemeen Welzijnswerk
- Steunpunt Jeugdhulp
- Syndicat national des propriétaires
- SYNTRA Vlaanderen
- Talenteo
- Uit De Marge
- Union Wallonne des Entreprises (UWE)
- Universiteit Antwerpen
- Universiteit Hasselt
- Unizo
- VDAB
- Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten (VVSG)
- VIVO
- Vlaams Centrum Schuldbemiddeling
- Vlaams netwerk van verenigingen waar armen het woord nemen
- Vlaams Overleg Bewonersbelangen
- Vlaamse Gemeenschap - Agentschap voor onderwijsdiensten - leren en werken
- Vlaamse Gemeenschap - Departement Onderwijs en Vorming - Dienst Beroepsopleiding -Projecten Alternierend leren en werken
- Vlaamse Maatschappij voor Sociaal Wonen
- Vlaamse overheid, Agentschap inspectie RWO, Wooninspectie
- Vlaamse Overleg Bewonersbelangen
- Vlaamse woonraad
- Vlastrov (Vlaams Straathoekwerk Overleg)

- Vluchtelingen Ondersteuning Sint-Niklaas - VLOS
- Voka - Vlaams Economisch Verbond
- VVSKO

7.3.2. LISTE DES ORGANISATIONS IMPLIQUEES DANS LES COMITES D'ACCOMPAGNEMENT DES RECHERCHES REALISEES A LA DEMANDE DU SERVICE

- Afdeling Welzijn en Samenleving – Vlaams ministerie Welzijn, Volksgezondheid en Gezin
- Antwerps Platform Generatiearmen (APGA)
- ATD Quart Monde
- Banque Carrefour de la Sécurité Sociale
- Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé
- Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme
- Centrum Kauwenberg
- DAR - Studiedienst van de Vlaamse Regering
- Dienst Welzijn en Gezondheid Provincie Antwerpen-Team Planning en Overleg
- EAPN
- FOD Sociale Zekerheid
- FOD Volksgezondheid
- Fondation Rurale de Wallonie
- Fonds des Accidents du Travail
- Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté
- Front Commun des SDF
- Hoger Instituut voor de Arbeid
- Institut de Gestion de l'environnement et d'aménagement du territoire
- Institut wallon d'évaluation, de prospective et de statistique
- KULeuven, Afdeling Geografie
- Landelijke Gilden
- Luttés Solidarité Travail Andenne
- Ministère de la Région Wallonne
- Ministerie Vlaamse Gemeenschap
- Miroir Vagebond - Réseau wallon de lutte contre la pauvreté
- Observatoire Social Européen
- Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale
- Office de la Naissance et de l'Enfance
- Université de Liège - Panel Démographie Familiale
- Police fédérale
- Recht-Op vzw
- Relais Social Charleroi
- Relais Social du Pays de Liège
- Réseau belge de lutte contre la pauvreté
- SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie - Direction générale Statistique et Information économique
- SPF Finances - Service d'Etudes
- SPF Sécurité sociale
- SPP Intégration Sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie Sociale et Politiques des Grandes Villes
- SPP Politique scientifique
- Studiedienst van de Vlaamse Regering - Monitoring Stedenbeleid en platteland
- Union Nationale des Mutualités Socialistes
- Université Libre de Bruxelles - Département de Géographie - CP 247
- Université Libre de Bruxelles - Institut de Sociologie - CP 125
- Universiteit Antwerpen OASES
- Vlaams Landmaatschappij

- Vlaams Netwerk van verenigingen waar armen het woord nemen

Service de lutte contre la pauvreté,
la précarité et l'exclusion sociale



Adresse

Rue Royale, 138
1000 Bruxelles

Numéro du Service

+32(0)2 212 31 67

Numéro général

+32 (0)2 212 30 00

Fax

+32 (0)2 212 30 30

E-mail

luttepauvrete@cntr.be

Site internet

www.luttepauvrete.be